



LA PRÉSIDENTE

Agen, le 23 MARS 2022
D1134

Monsieur François DAVID
Président d'ARCAO
70 rue Louis Casimir Ranson
87000 LIMOGES

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 11 août 2021 et à l'assemblée générale de votre association du 12 mars 2022, en présence de M. Daniel BORIE, Conseiller départemental et Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de la mobilité, nous revenons vers vous, comme convenu, sur les modalités d'une éventuelle réouverture à la navigation du chenal de Garonne et sur la dépollution de l'écluse de la Cellulose.

Comme nous l'avons rappelé à VNF dans le courrier ci-joint, le Département, par délibération de la Commission permanente du 22 septembre 2017, a décidé à l'unanimité d'interrompre l'exploitation du chenal de Garonne.

De plus, concernant la dépollution des limons de l'écluse de la Cellulose, nous n'avons aucune légitimité juridique pour initier une quelconque démarche en la matière. Le Département s'est toujours clairement positionné comme accompagnateur et facilitateur dans la démarche que VNF a lancée mais dans la limite de ses prérogatives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental